

## **COMITE PROVINCIAL DE BRUXELLES - BRABANT WALLON**

P.V. n° 3 - Séance du 6/9/2016

Présents : MM Monsieur (Président), De Leener (Secrétaire), Mlle Colmant (Trésorière), MM Dekoninck, Gilles, Squiflet

Excusés : MM Robas (Vice-président), Lambert

Présent sans droit de vote : Mr Beckers

Invités : Mr Dujardin (Président Parlementaires), Mme Roisin

Invité excusé : Mr Delchef (Président AWBB)

Comme signalé lors de notre dernière réunion, nous souhaitons étoffer nos rangs. Il a été fait appel à candidature pour ce faire et il restait un poste à pourvoir, celui de relance du basket féminin.

Nous avons reçu une candidature. Après examen de la candidature de Mme Nathalie Roisin, et par vote secret, il a été décidé de coopter cette candidate à partir de ce jour. Comme les deux autres membres cooptés le 13/7/2016, elle devra être élue par l'Assemblée provinciale de mai 2017.

Toutefois Mme Roisin siègera sans droit de vote étant donné qu'elle est affiliée au même cercle que notre Président. Cette situation devra être réglée pour la saison 2017-2018.

Approbation du PV du 13/7/2016

### **1. Correspondance in**

- Demande d'attestation pour mutation administrative :
  - 0005 Runners (0070 Vanaerschot)
  - 0252 Berchem (2640 El Kaddouri)
  - 0697 Eveil (0070 Grignard)
  - 0959 Excelsior (1336 Bari)
  - 0981 JS Luttre (1542 Deleuze)
  - 0981 JS Luttre (2631 Elskens)
  - 1083 Dylois Wavre (0017 Lohiss)
  - 1168 Chalet (0070 Roosenboom)
  - 1168 Chalet (0070 Vansteersthem)
  - 1424 BCFO Sombreffe (0400 Buck)
  - 1479 Genappe (0970 Marchand)
  - 1479 Genappe (0130 Malherbe)
  - 1949 ASA St Hubert (2352 Crabbe)
  - 2204 Ecole P1 (2344 Pierens)
  - 2316 Avenir Evere (1336 Plantin)
  - 2640 Friendly Bulls (1423 Sow)
  
- 1584 La Chenaie – dossier concernant le versement d'une indemnité de transfert alors que le joueur ne pratique plus notre sport – le dossier est repris par Mr JP Delchef
  
- Groupement Parlementaires :
  - cooptation de Mr Jean Louis De Greef d'Anciens 13
  - désignation de Mr Yves Van Wallendael comme représentant de notre province à la Commission législative
  
- Le Comité a été contacté pour la création d'un club à Villers-la-Ville ; il charge le Secrétaire de nouer les premiers contacts et il est demandé au Président des Parlementaires de l'accompagner dans cette démarche.

### **2. Correspondance out**

- Délivrance d'attestation pour mutation administrative : voir point 1
  
- 1423 Royal 4 : problème des clés des vestiaires arbitres au Palais du Midi – mise au point

### **3. Championnat**

- Forfait général
  - 0205 Uccle Europe en U10C
  - 0205 Uccle Europe en DU14
  - 0205 Uccle Europe en HRS3D
  - 0697 Eveil Auderghem en DU16
  - 0970 Waterloo en HS3B
  - 0970 Waterloo en HU21
  - 2316 Avenir Evere en HRS3D
  - 2316 Avenir Evere en HU14B
  - 2561 Maccabi en U12C
  
- Forfait plus de 72h à l'avance
  - HU16A0101 United – Waterloo 20 - 0
  - U10D0204 Rebond Ottignies – Ecole P1 20 - 0
  - U12B0103 Dylois Wavre – Ecole P1 – étant donné les problèmes rencontrés avec la division U12B et le fait qu'il est impossible de dégager une autre date, le CP décide de ne pas percevoir l'amende pour ce forfait
  
- Changement de statut
  - 0130 Castors Braine joue sous le statut de spéciale en DS2C
  - 1083 Dylois Wavre joue sous le statut de spéciale en HS3B
  
- Application PC 59 – délai 7 jours
  - Rencontre HS3B0404 UAAE – Maccabi se dispute le 27/10/2016 à 20h00
  
- Le tableau des montées et descentes a été transmis aux clubs et peut être compulsé sur le site de la province

#### 4. Coupe

##### ➤ **Organisation des ½ finales coupe seniors et finales des coupes provinciales jeunes et seniors,**

Un appel à candidature est lancé pour l'organisation des ½ finales coupe seniors et finales des coupes provinciales jeunes et seniors. Le délai pour introduire une candidature est fixé au 15/10/2016, celle-ci doit être envoyée au Secrétaire provincial, rue du Melkriek, 115 – 1180 Bruxelles ou via email : [basket.cpbbw@gmail.com](mailto:basket.cpbbw@gmail.com)

- ½ finales seniors : deux soirées à choisir la semaine du 6 au 10 mars 2017 suivant le programme : 19h00 ½ finale dames – 21h00 ½ finale messieurs  
Les frais d'arbitrage, de location de salle et d'un commissaire sont à charge du cercle organisateur
  
- Finales : la convention avec les conditions est disponible sur le site provincial, un dossier DOIT être introduit dans ce cas.
  
- Rappel des différentes dates :  
Jeunes ½ finales : à déterminer  
Seniors ½ finales : voir ci-avant  
Finales : 25 et 26/3/2017 : 9 rencontres à savoir les catégories DU14, DU16, DU19, DS, HU14, HU16, HU18, HU21, ainsi que les seniors, hommes et dames
  
- Pour rappel, une seule adresse mail pour les deux responsables des différentes organisations en coupe : [coupe.cpbbw@gmail.com](mailto:coupe.cpbbw@gmail.com)

#### 5. Arbitrage

- Arbitrage en U14 – nouvelles dispositions :

Le CP, après avoir analysé la formule proposée pour le second tour du défunt championnat, a décidé de revoir la désignation d'arbitres en U14.

Pour les matches de U14 couplés avec une rencontre de U16, U18, U21 ou éventuellement des jeunes filles, deux arbitres seront désignés.

Pour les matches de U14 seuls ou couplés avec une rencontre de U12 par exemple, le convocateur convoquera des arbitres pour cette celle-ci dans la mesure où des referees seront encore disponibles

- Rappel aux arbitres du colloque du 22/9/2016

## 6. Commission Technique des Jeunes

- Néant

## 7. Trésorerie

- La Trésorière donne un état des lieux suite au décès de Mr J.M. Deneve. Suite à un contact avec la Trésorerie Générale, toutes les factures impayées seront liquidées dans un proche avenir ; que ce soit pour les membres du CP, les clubs, les entraîneurs et les arbitres.

## 8. Mini Basket

- Suite à une question posée lors des réunions des secrétaires, à savoir l'impossibilité de modifier les dimensions du terrain en 3 x 3, 4 x 4, 5 contre 5, il est rappelé que dans ce cas, les rencontres se jouent sur le terrain normal

## 9. Actualité de la province

- Application PC 1 :
  - 0048 CA Jette
  - 0619 Argentine
  - 0689 Jodoigne
  - 0836 St Augustin
  - 1375 Braine le Château
  - 1423 Royal 4
  - 1704 Rebond Ottignies
  - 2316 Avenir Evere
- Application PC 1 hors délai :
  - 0205 Uccle Europe
  - 0400 Nivelles
  - 1336 Canter
  - 1610 Linthout
  - 2204 Ecole P1
  - 2303 BCS 23
  - 2352 Ecole Européenne
  - 2576 United
- Demande de Nivelles pour pouvoir aligner une joueuse U16 (Juliette Cotton), en U14 – le CP marque son accord mais cette équipe évoluera hors championnat et le cercle de Nivelles est tenu d'avertir ses adversaires
- Demande du Rebond Ottignies de pouvoir aligner 2 joueuses nées en 2004 (Alyssa Liénard et Ilona D'Arongo), en U12 – le CP marque son accord mais cette équipe évoluera hors classement et le cercle Rebond Ottignies est tenu d'avertir ses adversaires
- Demande de Castors Braine de pouvoir aligner 2 joueurs nés en 2008 (Louis et Arthur Claes), en U8 – le CP marque son accord mais cette équipe évoluera hors classement et le cercle Castors Braine est tenu d'avertir ses adversaires

- Résultats de la réunion des différents présidents de notre province (AWBB, CP, CJP, Parlementaires, CFA et BRAB) :
  - Lorsqu'un arbitre s'excuse auprès du CJP, il ne lui sera pas demandé de fournir une justification. De ce fait, il ne pourra pas se plaindre d'une éventuelle clémence du CJP
  - Il sera possible à un arbitre présent en séance, d'aller en appel de la décision du CJP s'il a été victime de menaces ou coups, mais non pour des insultes
  - Il sera possible au Comité provincial d'aller en appel de la décision du CJP suite à une réclamation d'un club vis-à-vis d'une décision du CP
  
- Bilan des réunions avec les secrétaires.
  - 20 clubs ont assisté aux réunions qui se sont tenues à Nivelles et à Molenbeek, 7 se sont excusés. Le CP est un peu déçu que la moitié des clubs de notre province n'aient pas daignés prévenir ou se déplacer.
  - D'autre part le CP constate que malgré l'envoi aux clubs, du support des réunions, ceux-ci ne respectent pas les demandes et/ou recommandations du Comité. Le plus bel exemple est la manière dont les cercles sollicitent les modifications de calendrier : soit il manque le numéro de la rencontre ou il est incomplet, soit la demande est introduite par un coach (ce qui est interdit), soit par un responsable de calendrier mais qui ne prévient pas son secrétaire. Devant cette attitude, le CP refusera dorénavant toute modification qui ne sera pas introduite valablement. Vous avez tous les éléments en main et ce n'est pas au CP de rechercher ceux-ci. De plus, il est également rappelé aux clubs que c'est le cercle demandeur qui introduit la demande modification et non d'office le club visité, ceci afin d'éviter une erreur dans l'imputation des frais.
  
- Le CP regrette que pour pouvoir compulser les rencontres de PROMBAS, le lien nous envoie sur le site de la VBL

Prochaines réunions : administratif les 13 et 20/9/2016, comité le 27/9/2016

O. MONSIEUR – A. DE LEENER